

**PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE
ÉLECTION PARTIELLE - SCRUTIN DU MARDI 23 MAI 2023
POUR LE REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DES PERSONNELS
DU COLLÈGE B À LA COMMISSION DE LA RECHERCHE
DU CONSEIL ACADÉMIQUE**

LE PRÉSIDENT,

- Vu l'article D 719-28 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté du président n°2023-10-DAGAP du 23 mars 2023 portant organisation d'une élection partielle pour le remplacement d'un représentant des personnels du collège B à la Commission de la Recherche du Conseil Académique,
- Vu l'absence de proposition d'assesseurs de la part des candidates en présence,
- Vu la consultation du Comité Électoral Consultatif (CEC) en date du 11 mai 2023,

ARRÊTE

Article 1

Conformément aux dispositions prévues à l'article 14 de l'arrêté électoral susvisé, la composition du bureau de vote est arrêtée comme suit :

Présidente : Florence DECUYPER, directrice des affaires générales et de l'aide au pilotage

Assesseurs : Natalia ERMILOV
Fatima AKHITA

Article 2

Le présent arrêté sera affiché en zone présidence.

Il sera également consultable sur le recueil des actes et des décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires ».

Il sera transmis à monsieur le Recteur de région académique, Chancelier des universités.

Article 3

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 11 mai 2023

Le Président d'Avignon Université,

Philippe ELLERKAMP



Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités et publié le

15 MAI 2023